

Décision IRSN n° 174 portant délégation de signature

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-1 à R592-23 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,
- Vu la note d'organisation IRSN N°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature, notamment son article 2.1,
- Vu la note d'organisation IRSN N° 62 modifiée, relative au Pôle « santé et environnement ».

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme. Delphine Pellégrini**, Chef du Service des déchets radioactifs et des transferts dans la géosphère, pour signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans la limite des attributions du Pôle « santé et environnement », les avis de l'IRSN à destination des Pouvoirs publics relatifs à la sûreté des installations destinées au stockage de déchets radioactifs.

Article 2

Les actes signés dans le cadre de cette délégation porteront l'attache de signature suivante :

Pour le Directeur général et par délégation,

Prénom & NOM du délégataire

Fonction

Signature

Article 3

La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 20 juillet 2017

Jean-Christophe NIEL
Directeur Général
de l'IRSN

Le Directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL